

**Commune de  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT  
Service Urbanisme  
Avenue Paul Hymans, 2  
B – 1200 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : TM15.014/Dexia  
N/Réf : AVL/KD/WSL-2.50/s.341  
Annexes : 4 plans

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Parvis Saint-Henri, 47-51.  
Transformations intérieures, pose d'enseignes et modification de la destination.

En réponse à votre lettre du 23 janvier 2004, en référence, reçue le 27 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 février 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

Pour rappel, l'immeuble concerné par la demande se situe dans la zone de protection de l'église Saint-Henri faisant l'objet d'une procédure de classement comme monument pour sa totalité.

Si la façade du rez-de-chaussée reprend les dimensions des baies existantes, la moitié de la surface sera occupée par des panneaux publicitaires. La Commission regrette la disparition du 'dialogue' de la vitrine avec les passants. Elle encourage le maître de l'ouvrage à revoir la composition de la vitrine dans un esprit plus traditionnel (allège, baie, imposte, etc.).

Elle estime également qu'il conviendrait de privilégier un bois plus noble que le méranti.

Concernant l'enseigne, elle demande de ne pas éclairer les lettres détournées.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE  
Président